



# plein **CAP**

DERNIÈRES NOUVELLES  
DU GOUVERNEMENT DU  
CANADA SUR LES  
INITIATIVES CONCERNANT  
LES AUTOCHTONES EN  
COLOMBIE-BRITANNIQUE

printemps 2004



Un visiteur profite d'une halte au Nk'Mip Desert and Heritage Centre pour humer le parfum de la sauge.

## NK'MIP DESERT AND HERITAGE CENTRE

Un lien spirituel tout particulier unit les peuples des Premières nations des quatre coins du Canada à la terre, à l'eau et aux forêts. Leurs cultures, qui racontent cette terre dans des mythes, des légendes, des chansons et des danses, sont transmises de génération en génération. La tradition orale et les documents archéologiques révèlent que les Autochtones de l'intérieur de la Colombie-Britannique étaient passés maîtres dans l'art d'utiliser à bon escient les diverses ressources de leur territoire.

Nk'Mip est le nom du lieu qu'habitait traditionnellement le peuple Osoyoos. Au printemps, à l'été et à l'automne, ses membres se déplaçaient vers des territoires de chasse et de cueillette fréquentés depuis des générations. Ils y vivaient dans des abris transportables : des tipis recouverts de nattes de scirpe (une sorte de jonc). Les hommes chassaient et pêchaient, tandis que les femmes déterraient des racines et ramassaient des baies.

En hiver, le peuple Osoyoos habitait des villages de maisons semi-souterraines. Durant cette saison, moins occupée, les Autochtones se nourrissaient de poisson séché, de venaison, de racines et de baies préparées pour l'hiver. Ils chassaient également le gros gibier, en plus de piéger de petits animaux. Ils profitaient de l'hiver pour se raconter des histoires et fabriquer les vêtements, paniers, nattes et autres outils et équipements dont ils allaient avoir besoin durant l'année.

Le Nk'Mip Desert and Heritage Centre, qui appartient à la bande indienne Osoyoos et est exploité par elle, commémore cette histoire et réunit les connaissances tirées de ces expériences passées. Ce centre d'interprétation sur le désert et le patrimoine souligne le lien qui unit les Osoyoos à la nature : son personnel prépare des programmes culturels et organise des visites guidées dans le désert. Son programme de recherches a permis d'obtenir une connaissance unique de la population de serpents à sonnette de la région. Le Centre se veut une célébration de l'histoire comme de la vie actuelle du peuple Osoyoos; il offre aux visiteurs des programmes interactifs, des expositions, des visites guidées et trois kilomètres de sentiers dans le désert.

Le centre d'interprétation n'est cependant qu'un élément du vaste projet Nk'Mip, qui comprend également de la randonnée équestre, un terrain de caravaning et de camping ainsi que la seule entreprise vinicole autochtone de l'Amérique du Nord. Au printemps 2004 s'ajouteront au projet un terrain de golf haut de gamme, ainsi que le Spirit Ridge Lodge, hôtel abritant des boutiques et une station santé.

L'existence d'un tel centre rappelle aux visiteurs non seulement que la bande indienne Osoyoos est déterminée à préserver le lien qui l'unit à la nature qui l'entoure, mais aussi que le peuple Nk'Mip s'engage à partager ses connaissances.

Pour en savoir davantage sur le Nk'Mip Desert and Heritage Centre, visitez le site Web <http://www.nkmipdesert.com> (en anglais seulement).

*L'an dernier, plus de 8 000 personnes ont visité le Nk'Mip Desert and Heritage Centre.*

**Ce centre d'interprétation emploie à temps plein sept employés permanents et treize employés saisonniers.**

**Le centre a également contribué à la création d'un certain nombre d'entreprises dérivées, notamment un marché communautaire d'art et d'artisanat, une entreprise d'aménagement paysager, une serre faisant pousser des plantes indigènes et une entreprise de conception de sites Web.**

**Tout ce que vous voulez savoir sur les traités**

Pour être au courant des derniers développements des négociations portant sur le traité de la Première nation Tsawwassen (Lower Mainland), voir p. 3.

# La première nation de Seabird Island opte pour le développement durable



Représentation d'un projet pilote de collectivité durable.

La communauté autochtone de Seabird Island, située tout juste au nord d'Agassiz, s'affaire à montrer ce qu'il est possible de réaliser en combinant des technologies du bâtiment de pointe à la production d'énergie verte.

En collaboration avec Affaires indiennes et du Nord Canada, la Société canadienne d'hypothèque et de logement, l'entreprise Broadway Architects et un certain nombre de fournisseurs et de fabricants, la Première nation de Seabird Island a mis sur pied un projet d'habitation sans

pareil, à la fois abordable, éconergétique, écologique et durable.

Les maisons, qui devraient être habitables au printemps, comportent également des éléments de conception traditionnels et communautaires. Leurs besoins en électricité et en chauffage sont assurés par l'énergie éolienne, solaire et terrestre : on n'y trouve aucun appareil de chauffage. Conçues de manière à recycler l'énergie et à conserver l'eau, ces maisons consomment jusqu'à 75 % moins d'énergie que les maisons traditionnelles et sont donc peu coûteuses à habiter; en fait, elles produisent presque autant d'énergie qu'elles en utilisent. Construites à l'aide de systèmes à faible technologie et de matériaux locaux durables, il s'agit de maisons faciles à entretenir où les propriétaires peuvent effectuer eux-mêmes la plupart des réparations.

Une des maisons restera ouverte au public pendant deux ans : des visites guidées de cette maison de démonstration permettront de faire connaître les technologies et les principes de conception utilisés pour sa construction, tout en sensibilisant la population.

Pour en savoir davantage sur le projet de communauté durable de la Première nation de Seabird Island, visitez le site Web [www.broadwayarchitects.com](http://www.broadwayarchitects.com) (en anglais seulement).

## Questions?

Pour en savoir plus sur les programmes et les services du gouvernement du Canada, appelez au numéro 1-800 O Canada (1 800 622-6232)

## COMMUNAUTÉS DURABLES

Pour en savoir plus sur les communautés durables en Colombie-Britannique (articles sur l'éducation, la gouvernance, l'environnement, les partenariats économiques, etc.), visitez le site [www.inac.gc.ca/bc/sc-cd](http://www.inac.gc.ca/bc/sc-cd)

## La bande indienne de St. Mary's prouve que les plantes indigènes sont une bonne affaire

Au cours des dernières années, les jardiniers et les paysagistes ont commencé à découvrir les avantages associés aux plantes indigènes : plus résistantes que les espèces introduites, elles offrent aussi un meilleur habitat aux oiseaux et aux autres animaux sauvages.

La nation Ktunaxa a su prévoir cette tendance. Une bande membre de cette nation, celle de St. Mary's (dans les Kootenays), a même commencé à pratiquer la culture des plantes indigènes à des fins commerciales.

Tout a commencé lorsque la Columbia Power Corporation a annoncé son intention d'aménager un droit de passage sur le territoire traditionnel des Ktunaxa. Or bien souvent, après avoir déboisé, les entreprises d'électricité choisissent de replanter sur leurs installations des essences d'herbes introduites plutôt qu'indigènes.

La nation Ktunaxa a proposé à l'entreprise une autre solution : reverdir le site avec des espèces indigènes. Moins exigeantes pour le sol et plus avantageuses pour la faune locale que leurs contreparties introduites, les espèces indigènes sont moins propices à la prolifération des mauvaises herbes et donc moins coûteuses à entretenir. L'entreprise a accepté et la bande a mis sur pied la pépinière Aqam Native Plant Nursery. Mike Keefer, ethnobotaniste responsable du projet, se rappelle qu'il leur a réellement fallu partir de zéro : « Nous n'avions pas de serre, pas de pépiniériste... rien qu'une idée d'entreprise. »

La nation exploite aujourd'hui une pépinière digne de ce nom; elle a également décroché un contrat important avec



Pépinière de St. Mary: la Shépherdie du Canada (en haut à droite) et le Chalef changeant (en bas à gauche) sont deux des essences cultivées à la pépinière d'Aqam.

l'entreprise Aquila Power et prévoit élargir ses activités au-delà du créneau industriel qu'elle occupe actuellement.

« Le public est très intéressé par ces plantes », explique M. Keefer. Il souligne que certaines espèces d'herbes indigènes poussent plus lentement et ont besoin de moins d'eau que les espèces introduites, et constituent donc un choix idéal pour les pelouses urbaines.

Outre ses retombées positives sur l'environnement, la pépinière fournit des revenus et des possibilités d'emploi intéressantes à des membres de la Première nation.

# Un premier traité en vue dans le lower mainland



Réserve de la Première nation Tsawwassen.

**A**u printemps, des représentants du gouvernement du Canada, du gouvernement de la Colombie-Britannique et de la Première nation Tsawwassen se réuniront à Tsawwassen, à environ 40 km au sud de Vancouver, pour célébrer la signature de l'entente de principe concernant la Première nation.

Comme la plupart des Premières nations de la Colombie-Britannique, les Tsawwassen n'ont jamais signé de traité. Contrairement à la plupart des autres peuples autochtones de la province, cependant, leur territoire est situé dans une zone urbaine densément peuplée (le Lower Mainland), où la disponibilité des terres et des ressources est limitée.

L'entente de principe est le résultat d'un vaste consensus sur les termes qui seront employés dans le traité et sur les dispositions qui s'y retrouveront. Elle marque une étape cruciale dans les négociations puisqu'elle contient la majorité des principales composantes qui formeront la base d'une entente définitive.

Le traité apportera, tant à la Première nation Tsawwassen qu'aux municipalités environnantes, une certitude et de la stabilité quant à l'utilisation des terres et des ressources. Cette première entente de principe à être signée dans le Lower Mainland servira d'exemple quant au type d'ententes sur les terres, les ressources et la gouvernance qui pourra faire l'objet de prochains traités relatifs à des zones urbaines du Lower Mainland.

## Que prévoit l'entente?

Les dispositions du traité donneront une plus grande autonomie à la Première nation Tsawwassen et permettront d'améliorer la qualité de vie de ses membres. En créant des

liens solides et efficaces avec les autres autorités du Lower Mainland, les Tsawwassen pourront en outre prendre une part plus active à l'économie de la région.

D'après l'entente de principe, le traité accordera entre autres à la Première nation 365 hectares de terres, un transfert de capital de 10 millions de dollars et des pouvoirs de gouvernance. Le traité contiendra des dispositions sur la récolte du poisson pour des besoins domestiques, mais des dispositions relatives à la pêche commerciale seront négociées à l'extérieur du processus d'établissement de traités.

L'objectif du gouvernement du Canada est de voir à ce que l'entente définitive qui sera signée avec la Première nation Tsawwassen soit juste et équitable, et respecte les droits existants de tous les citoyens.

## Et ensuite?

Une fois l'entente de principe signée, les parties intéressées entreprendront la négociation d'une entente définitive. Pendant cette période, les activités de consultation des administrations locales, des tierces parties, des groupes communautaires et du grand public se poursuivront. Le traité entrera en vigueur lorsque l'entente définitive aura été ratifiée par la Première nation Tsawwassen, l'assemblée législative de la Colombie-Britannique et le Parlement canadien.

Pour obtenir l'entente de principe ou un résumé de l'entente, rendez-vous à l'adresse [www.inac.gc.ca/bc/ftno](http://www.inac.gc.ca/bc/ftno) ou composez le 1 800 665-9320.



## CÉLÉBRONS LA DIVERSITÉ CANADIENNE

Le 21 juin est la Journée nationale des Autochtones, dont l'objet est de célébrer les contributions uniques et capitales des Premières nations, des Inuit et des Métis à la société canadienne. Pour savoir comment on peut participer à cette journée spéciale ou pour obtenir des articles de promotion destinés à souligner la Journée nationale des Autochtones, appeler au numéro 1 800 665-9320 ou consulter le site [www.inac.gc.ca/nad](http://www.inac.gc.ca/nad)

## POUR LA JEUNESSE

Carrefour Jeunesse est une ressource pédagogique destinée aux étudiants et aux enseignants. Le site web contient des renseignements historiques et contemporains au sujet des Premières nations, des Inuits et des Métis, notamment des documents que les enseignants peuvent utiliser en classe. Les jeunes aimeront entendre les expressions populaires utilisées dans diverses langues autochtones et faire connaissance avec les héros autochtones. Pour plus d'information, rendez-vous sur la page Carrefour Jeunesse : [www.ainc.gc.ca/ks/index\\_f.html](http://www.ainc.gc.ca/ks/index_f.html)



## Tout sur les traités

Si vous cherchez plus d'information sur le processus des traités en Colombie-Britannique, visitez [www.ainc.gc.ca/bc/ftno/index\\_f.html](http://www.ainc.gc.ca/bc/ftno/index_f.html)

## Nous aimerions avoir vos commentaires et suggestions.

Nom : \_\_\_\_\_

Ville/Région : \_\_\_\_\_

Est-ce que ce numéro vous a paru intéressant  oui  non

Quels autres sujets aimeriez-vous voir traiter à l'avenir?

Commentaires : \_\_\_\_\_

Aimeriez-vous figurer sur notre liste d'adresses ?  oui

Envoyez-moi *On the Go* à l'adresse suivante :

Adresse : \_\_\_\_\_

courriel : \_\_\_\_\_

(5)



## Questions et réponses sur la Loi sur les espèces en péril

- Q** Qu'est-ce que la Loi sur les espèces en péril?
- A** La Loi sur les espèces en péril, édictée le 5 juin 2003, a été créée dans le but de prévenir la disparition d'espèces sauvages et de prendre les mesures nécessaires à leur rétablissement.
- Q** En quoi la Loi sur les espèces en péril est-elle liée aux droits et aux traditions des Premières nations?
- A** La Loi sur les espèces en péril contient des exigences précises sur la consultation des Premières nations et la collaboration avec ces dernières en matière d'évaluation, de rétablissement et de gestion des espèces en péril. La Loi reconnaît l'importance des connaissances traditionnelles des Autochtones, dont il doit être tenu compte dans le cadre du processus d'évaluation environnementale.
- Q** De quelle façon la Loi sur les espèces en péril est-elle mise en œuvre dans les communautés autochtones?
- A** La Loi a été introduite très récemment : le gouvernement du Canada n'a pas encore élaboré toutes les politiques et les lignes directrices nécessaires à sa mise en œuvre complète. Au cours des prochaines années, Environnement Canada, Pêches et Océans Canada et Parcs Canada travailleront donc de concert avec les Premières nations de la Colombie-Britannique à l'élaboration de plans de mise en œuvre.
- Q** Comment les Premières nations peuvent-elles participer à ce processus?
- A** En adoptant une stratégie globale de planification de l'utilisation des terres, les Premières nations peuvent déterminer les valeurs actuelles et les besoins futurs de leurs communautés et ainsi assurer le maintien des programmes de conservation de parcelles d'habitat essentielles. Le Programme d'intendance de l'habitat accorde déjà du financement en appui à d'importants projets de conservation mis sur pied par des Premières nations de la Colombie-Britannique. Les communautés autochtones peuvent aussi recevoir du financement par le biais du Fonds interministériel pour le rétablissement, afin d'organiser des activités favorisant le rétablissement d'espèces en péril.
- Q** Où puis-je obtenir de plus amples renseignements sur ce sujet?
- A** Pour en savoir davantage sur la Loi sur les espèces en péril, sur le Programme d'intendance de l'habitat des espèces en péril ou sur le Fonds interministériel pour le rétablissement, téléphonez au Centre de renseignements sur les programmes et les services d'Environnement Canada, au 1 800 668-6767, ou consultez l'un des sites Web suivants : [www.especepenperil.gc.ca](http://www.especepenperil.gc.ca) ou [www.registrelep.gc.ca](http://www.registrelep.gc.ca).

## ENTENTE D'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE DES WESTBANK

Le 3 octobre 2003, la Première nation de Westbank est devenue la troisième Première nation de la Colombie-Britannique à obtenir l'autonomie gouvernementale.

Après 14 années de négociations, les Westbank ne seront désormais plus assujettis aux conditions contraignantes de la Loi sur les Indiens. En assumant la maîtrise de ses propres affaires dans des domaines comme la gestion des terres, des ressources, de la langue et de la culture, la Première nation de Westbank s'est dotée des outils dont elle avait besoin pour donner à ses membres de nouvelles possibilités et une meilleure qualité de vie. De plus, l'entente prévoit des mesures par lesquelles le gouvernement des Westbank devra rendre compte de ses activités politiques et financière aux membres de la communauté.

Pour en savoir davantage ou pour consulter l'entente, visitez le [www.wfn.ca/local\\_government/intergovernmental.html](http://www.wfn.ca/local_government/intergovernmental.html) (en anglais seulement).

## A VOTRE SERVICE

Les Britanno-Colombiens nous ont dit qu'ils voulaient davantage d'information sur les négociations des traités et sur les questions relatives aux Autochtones de la Colombie-Britannique. Et nous les avons écoutés! Nous avons créé Plein Cap pour vous tenir au courant de ce qui se passe dans les projets de partenariat entre le Canada et les Premières nations de la Colombie-Britannique. Pour que votre nom figure sur notre liste de correspondants, contactez-nous au [bcinfo@inac.gc.ca](mailto:bcinfo@inac.gc.ca) ou appelez au numéro 1 800 665-9320.

## INFORMEZ-VOUS! RÉSERVEZ UN CONFÉRENCIER

Le service de conférenciers d'Affaires indiennes et du Nord Canada a le plaisir d'offrir à titre gracieux les services de nos conférenciers aux groupes, aux organisations et aux classes intéressés à se renseigner sur les négociations de traité et les questions autochtones en Colombie-Britannique. Le service de conférenciers travaillera avec vous pour identifier le meilleur conférencier et le sujet le plus approprié pour votre organisation. Pour plus d'information, ou pour demander un conférencier, veuillez appeler le 1-800-665-9320 ou envoyer un courrier électronique à [bcinfo@inac.gc.ca](mailto:bcinfo@inac.gc.ca).



1000058442-V6E4S3-BR01

À L'ATTENTION DU RÉDACTEUR EN CHEF  
AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA  
1138, rue Melville, bureau 600  
Vancouver (Colombie Britannique)  
V6E 4S3

Publié avec l'autorisation du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Ottawa, 2004  
[www.ainc-inac.gc.ca](http://www.ainc-inac.gc.ca)

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

This publication is also available in English under the title: On the Go

QS-B020-010-FF-A1  
ISSN 1703-776X